



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **18**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **28**
Nombre de suffrages exprimés : **28**

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 juin 2023

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Estelle MONTES, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD,
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Aurore MARTIN.

Absent :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **19h43**

Secrétaire : **Maël DIONG**

FINANCES

DL.23.059 – Autorisation de garantie d'emprunt

Christian DUMAS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2252-1, L2252-2 ;

Vu le Code Civil et notamment l'article L.2305 ;

Vu le contrat de prêt n°145679 en annexe signé entre : VALLOIRE HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse et des Dépôts et consignations ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune d'Ingré accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 288 000 € souscrit par l'emprunteur, VALLOIRE HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°145679.

Ce prêt permettra la création de 16 logements locatifs situés rue du Pressoir dont 11 logements PLUS (financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondant aux locations d'Habitation à Loyer Modéré) et 6 logements PLAI (financés par le Prêt Locatif d'Aide d'Intégration qui seront attribués à des locataires en situation de grande précarité).

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 144 000 €, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Pour information, une garantie de 50% sera également sollicitée auprès d'Orléans Métropole.

Ce prêt est constitué de quatre lignes :

- PLAI, pour un montant de 430 000 € souscrit pour une durée de 40 ans
- PLAI foncier, pour un montant de 348 000 € souscrit pour une durée de 50 ans
- PLUS, pour un montant de 865 000 € souscrit pour une durée de 40 ans
- PLUS foncier, pour un montant de 645 000 € souscrit pour une durée de 50 ans

La collectivité acte pleinement les caractéristiques et charges du prêt telles que définies dans le contrat. Ce contrat fait partie intégrante de la délibération et figure en annexe 1.

Article 2 : La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion été sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engagement pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Après présentation en Commission Générale du 19 juin 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter la garantie d'emprunt.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 29 juin 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le : **30 JUIN 2023**

30 JUIN 2023



Le Maire

Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_059
Objet :	Autorisation de garantie d'emprunt
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.4.3 - Garanties d'emprunts.
Identifiant unique :	045-214501694-20230629-DL_23_059-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230629-DL_23_059-DE-1-1_0.xml	text/xml	900 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.059 - FIN - Autorisation de garantie d'emprunt.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230629-DL_23_059-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	304.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2023 à 13h58min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2023 à 13h58min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2023 à 13h58min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2023 à 13h58min57s	Reçu par le MI le 2023-06-30